

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE  
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE**

**SICAD**

**Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen**  
**Référence :** Arrêté du ministre du tourisme en date du  
(JORT n° .....du.....)

**Organisme :** Office National du Tourisme Tunisien  
**Domaine de la prestation :** Investissements touristiques  
**Objet de la prestation :** Délivrance d'attestation de dépôt de déclaration d'investissement pour la réalisation d'un projet touristique

**Conditions d'obtention**

- Avoir obtenu l'autorisation préalable de l'office national du tourisme tunisien
- Avoir obtenu l'accord technique des projets définitifs
- Avoir obtenu l'accord des autorités régionales compétentes pour certains projets d'animation.
- Justifier la disponibilité des fonds nécessaires

**Pièces à fournir**

- Demande écrite au nom du directeur général de l'office national du tourisme tunisien
- Copie du statut organique enregistré de la société
- la liste des souscripteurs
- toute pièce justifiant la disponibilité de 50% des fonds propres
- Accords des banques et des institutions financières pour l'octroi des crédits nécessaires
- Formulaire de déclaration d'investissement (disponible à la direction de promotion des investissements à l'office national du tourisme tunisien)
- Pour les sociétés de gestion, rajouter le contrat de gestion enregistré de l'unité d'hébergement ou d'animation à gérer
- Rajouter l'accord des autorités régionales et les factures proforma du matériel pour certains projet d'animation (Nautique, plaisance, train touristique..)
- Pour les opérations de renouvellement, rajouter les factures proforma du matériel à renouveler

| <b>Etapes de la prestation</b>   | <b>Intervenants</b>   | <b>Délais</b>   |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépôt du dossier</li> <li>- Etude du dossier</li> <li>- Signature de l'attestation par le directeur général de l'office national du tourisme tunisien</li> <li>- Notification au promoteur</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction générale de l'office national du tourisme tunisien</li> <li>- Direction de promotion des investissements.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 60 jours à partir de la date de dépôt du dossier.</li> </ul> |

**Lieu de dépôt du dossier**  
**Service :** Direction de promotion des investissements à l'office national du tourisme tunisien  
**Adresse:** 51 avenue de la liberté – Tunis

**Lieu d'obtention de la prestation**  
**Service :** Direction de promotion des investissements à l'office national du tourisme tunisien  
**Adresse:** 51 avenue de la liberté – Tunis

**Délai d'obtention de la prestation**  
- 60 jours à partir de la date de dépôt du dossier

**Références législatives et /ou réglementaires**

- Loi n° 90-21 du 19 mars 1990 portant promulgation du code des investissements touristiques (Article 8)
- Loi n° 93-120 du 27 décembre 1993 portant promulgation du code d'incitations aux investissements